

LE 3 JUILLET 2017

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 3 juillet 2017 à 20 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens et les conseillères Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy.

Le conseiller M Éric Hammal est absent.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 13 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR De l'assemblée du 3 juillet 2017

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2017

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Achat du logiciel d'élection – Infotech

7.2 Constat d'infraction – 34, rue des Cèdres

7.3 Aide financière – Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)

7.4 Clarification des droits d'accès au lac par la rue des Ormes - Mandat à la firme Gérin, Custeau, Francoeur, Notaires

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. URBANISME

10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2017

10.2 Demande d'agrandissement - zone PIIA – 122, rue Main

10.3 Dérogation mineure – au 507, rue des Hirondelles lot 20

**Résolution
2017-107**

- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières résiduelles
 - 11.2 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières compostables
- 12. LOISIRS et CULTURE**
 - 12.1 Aucun
- 13. FINANCES**
 - 13.1 Rapport de délégation de compétence
 - 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 13.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2017
- 14. DIVERS**
 - 14.1 Ajout
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**
Adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

Le maire fait un résumé de la Fête du Canada qui a eu lieu le 1^{er} juillet à Hatley et mentionne le franc succès que la présentation de la pièce de théâtre a eu en accueillant environ 500 personnes lors des différentes représentations.

M. Ferland invite aussi à participer au dévoilement des jardins des Pionniers dans les municipalités de Hatley, Ayer's Cliff et Stanstead le 9 juillet dès 10 h à Ayer's Cliff.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 juin 2017

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 juin 2017 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une résidente demande s'il serait possible d'avoir une copie du texte de la pièce de théâtre, car elle l'a beaucoup apprécié. M. Ferland va faire les vérifications avec l'auteur de la pièce, Mme Emmanuelle Laroche.

Des citoyens se plaignent de la location à court terme qui est présentement effectuée dans le secteur de la Baie Bacon. Le bruit, la présence de feu de camp, le rejet de déchet et l'accès interdit au lac via des propriétés privées, sont le lot quotidien de certains résidents que font subir des locataires à court terme. Certains propriétaires ont tenté de discuter avec la locatrice et bien que des efforts ont été faits il reste encore des problèmes à résoudre. Le maire encourage le dialogue entre les parties tout en mentionnant que ce problème sera adressé aux élus suite résultat obtenu dans d'autres municipalités aux prises avec le même problème.

Une citoyenne suggère de tenir en compte la superficie des terrains advenant la mise en place d'un règlement concernant l'encadrement des locations à court terme. Le maire en prend bonne note.

Un résident demande un suivi concernant le 381, rue Tyler tout en considérant que la municipalité ne met pas ses culottes dans ce dossier qui traîne depuis des années notamment en ne demandant pas au propriétaire actuel d'enlever les graffitis, de

**Résolution
2017-108**

réparer ou démolir la galerie et en ramassant la vitre au sol. Le maire lui fait un résumé de la situation dans ce dossier tout en lui précisant qu'il considère que la municipalité agit de façon responsable en cherchant une solution négociée avec Revenu Québec pour éviter les longs délais judiciaires.

Une citoyenne demande au maire si les résidents peuvent faire quelques choses afin d'appuyer la municipalité dans le dossier du 381 Tyler. M. Ferland précise que pour l'instant les discussions avec Revenu Québec se déroulent bien, même si cela peut paraître long, et qu'il ressent de la bonne volonté du ministère d'en arriver à une solution relativement rapide. Au besoin les élus pourront demander l'appui de la population.

Un citoyen demande si le zonage a été changé pour éviter qu'une autre station de service puisse éventuellement s'installer dans le secteur ou encore utiliser les droits acquis du site actuel. M. Ferland précise qu'effectivement si quelqu'un voulait repartir un poste d'essence avec les installations actuelles il pourrait le faire après avoir reçu les autorisations auprès des autorités compétentes comme le RBQ, par exemple. Le maire va faire le suivi concernant le changement de zonage auprès de l'inspecteur en bâtiment.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Achat du logiciel d'élection - Infotech

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser l'achat du logiciel d'élection auprès de la compagnie Infotech au montant 2 950 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Constat d'infraction – 34, rue des Cèdres

Considérant qu'une infraction au règlement de zonage numéro 98-06 a été constatée sur l'immeuble portant le numéro civique 34 rue des cèdres ;

Considérant que l'article 4.18.2 du règlement de zonage mentionne qu'un bateau de plaisance peut être entreposé sur le même terrain que sa résidence pour une période n'excédant pas huit mois ;

Considérant que le bateau est entreposé sur le terrain depuis près de 24 mois et que ce terrain ne comporte pas de résidence ;

Considérant que le propriétaire a obtenu de nombreux avis et que les délais accordés étaient plus que raisonnables ;

Considérant que des avis d'infraction ont été envoyés au propriétaire en 2015, en 2016 et 2017 et qu'aucun correctif n'ont été apportés ;

Considérant qu'en date d'aujourd'hui le bateau se trouve toujours sur le terrain.

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que le conseil de la Municipalité de Hatley mandate la firme d'avocats Monty Sylvestre afin de préparer un constat d'infraction pour la propriétaire de l'immeuble situé au 34 rue des Cèdres, pour la contravention au règlement de zonage numéro 98-06, article 4.18.2.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Aide financière – Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)

**Résolution
2017-109**

**Résolution
2017-110**

**Résolution
2017-111**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'octroyer une aide financière à l'organisme de Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES) au montant de 75 \$. L'organisme désire organiser un colloque de formation destiné aux aspirantes ou aux femmes déjà dans un poste électif dans le monde municipal.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Clarification des droits d'accès au lac par la rue des Ormes - Mandat à la firme Gérin, Custeau, Francoeur, Notaires

**Résolution
2017-112**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'octroyer le mandat à la firme Gérin, Custeau, Francoeur, Notaires afin de clarifier les droits d'accès au lac par la rue des Ormes. Le tarif horaire facturé sera de 125 \$ pour un maximum de 8 heures.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Aucun

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10 URBANISME

10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2017

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en juin 2017. Pour la période visée, 3 permis de construction ont été émis pour une valeur de 1 102 000 \$ et 20 permis de rénovation/modification pour une valeur de 775 250 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 7 permis ont été émis pour une valeur de 69 355 \$. Dans la catégorie diverse, 19 permis ont été émis.

10.2 Demande d'agrandissement - zone PIIA – 122, rue Main

Considérant que les propriétaires du bâtiment situé au 122, rue Main ont soumis une demande de permis d'agrandissement ;

Considérant que toutes les demandes d'addition à un bâtiment situé à l'intérieur d'un ensemble d'intérêt patrimonial doivent être analysées selon les critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant que le matériau de revêtement extérieur sera en planche de bois et le revêtement de toiture en bardeau d'asphalte noir ;

Considérant que les ouvertures et les composantes respectent le type architectural du bâtiment ainsi que les critères du règlement ;

Considérant que l'addition au bâtiment principal respecte les critères du règlement ;

Considérant que le comité consultatif en urbanisme a étudié la demande et a émis un avis favorable.

**Résolution
2017-113**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accorder la construction d'un agrandissement au bâtiment situé au 122, rue Main, le tout selon les documents qui ont été déposés et analysés selon les critères du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité.

10.3 Dérogation mineure – au 50, rue des Hirondelles lot 20

Considérant que la propriétaire a présenté une demande de dérogation mineure pour le 50 des hirondelles lot 20 (lot 4 665 528).

Considérant qu'une dérogation mineure peut être accordée pour toutes les dispositions du règlement de lotissement à l'exception de celles qui sont relatives à l'usage, à la densité et dans les zones de contraintes ;

Considérant que la propriétaire souhaite construire une galerie à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale droite ;

Considérant que la marge latérale minimale pour une galerie est de 2 mètres, selon l'article 4.1.1. ;

Considérant que le bâtiment est actuellement situé à 1,02 mètres de la ligne latérale ;

Considérant que la marge minimale exigée cause un préjudice au propriétaire, car l'installation de la galerie à cette distance rendrait la porte patio inutilisable ;

Considérant que la réglementation cause un préjudice aux propriétaires ;

Considérant que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

Considérant que le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis favorable ;

Résolution 2017-114

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accorder la dérogation mineure au 50, rue des Hirondelles lot 20 afin de permettre la construction d'une galerie à une distance de 1,5 mètres de la ligne latérale droit plutôt qu'à 2 mètres telle qu'exigée par l'article 4.1.1.

Adopté à l'unanimité.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution 2017-115

11.1 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières résiduelles

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offres afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la cueillette et au transport des matières résiduelles sur le territoire de Hatley pour une période pouvant aller d'un an à 3 ans selon l'option à être choisi.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2017-116

11.2 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières compostables

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offres afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la cueillette et au transport des matières compostables sur le territoire de Hatley pour une période pouvant aller d'un an à 3 ans selon l'option à être choisi.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Aucun

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 350.90 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juin 2017 ;

Résolution 2017-117

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois juin 2017 du chèque 4005 au chèque 4033 pour un montant de 16 932.37 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 7349 au chèque 7412 pour un montant de 355 996,29 \$.

| | | | |
|------|------------------------|---|---------------|
| 7349 | RIGDSC | Enfouissement, compost & redevance | 2 194,95 \$ |
| 7350 | MYRIAM FRÉCHETTE | Entretien paysager | 1 114,33 \$ |
| 7351 | MULTIROUTES INC. | Calcium | 16 321,85 \$ |
| 7352 | BELL CANADA | Appel sans frais | 16,01 \$ |
| 7353 | BELL MOBILITÉ | Cellulaire de voirie | 65,38 \$ |
| 7354 | ANDRÉ MARTEL | Frais déplacement et Congrès | 471,68 \$ |
| 7355 | KEVIN LARRIVÉE | Quincaillerie | 3,89 \$ |
| 7356 | LAURENCE GALVIN- | Entretien ménager | 465,88 \$ |
| 7357 | DANIEL FONTAINE | Logo salle du conseil | 1 264,73 \$ |
| 7358 | HÉLÈNE DULAC | Rencontre du CCU | 30,00 \$ |
| 7359 | PAULINE DANSEREAU | Rencontre du CCU | 30,00 \$ |
| 7360 | ANDRÉ MARTEL | Renflouer la petite caisse | 196,32 \$ |
| 7361 | HYDRO-QUEBEC | Hydro - caserne, centre band stand | 182,98 \$ |
| 7362 | FAE PYROTECHNIE | Feux d'artifices Fête du Canada | 4 599,00 \$ |
| 7363 | LUCIE MASSE | Peinture centre communautaire | 24,12 \$ |
| 7364 | MICHEL LAUMAILLIER | Crédit d'aqueduc et égout | 368,58 \$ |
| 7365 | STEVE METHOT | Acteur - Pièce de théâtre | 400,00 \$ |
| 7366 | VALÉRIE CAMIRÉ | Acteur - Pièce de théâtre | 400,00 \$ |
| 7367 | DENIS TURGEON | Acteur - Pièce de théâtre | 400,00 \$ |
| 7368 | GUY FERLAND | Acteur - Pièce de théâtre | 400,00 \$ |
| 7369 | RICHARD LACROIX | Acteur - Pièce de théâtre | 400,00 \$ |
| 7370 | ALEXANDRE BERGERON | Acteur - Pièce de théâtre | 400,00 \$ |
| 7371 | EMMANUELLE LAROCHE | Écriture et mise en scène - Pièces de théâtre | 7 608,50 \$ |
| 7372 | MARIO GAGNON | Remboursement de location | 344,00 \$ |
| 7373 | SINTRA INC. | Chemin des Ormes et Piercy 1er versement | 139 777,05 \$ |
| 7374 | HYDRO-QUEBEC | Hydro - Bowen | 721,02 \$ |
| 7375 | MRC MEMPHREMAGOG | Maintien inventaire de juillet 2017 | 782,00 \$ |
| 7376 | EXCAVATIONS ROGER | Entrée d'eau et regard | 310,43 \$ |
| 7377 | MINISTRE DU REVENU DU | REMISES DE L'EMPLOYEUR | 8 526,98 \$ |
| 7378 | RECEVEUR GENERAL DU | REMISES DE L'EMPLOYEUR | 3 479,67 \$ |
| 7379 | GROUPE ENVIRONEX | Analyse d'eau | 255,25 \$ |
| 7380 | LES ARMATURES | Appel de service - Poste des Ormes | 374,25 \$ |
| 7381 | LES SERVICES EXP INC. | Automatisation | 4 174,10 \$ |
| 7382 | THE STANSTEAD JOURNAL | Affiche Fête du Canada | 57,49 \$ |
| 7383 | F.Q.M. | Transport Dicom Mai 2017 | 217,14 \$ |
| 7384 | BELL CANADA | Bell - Hôtel de Ville | 461,43 \$ |
| 7385 | SINTRA INC. | Rechargement 2017 | 117 839,16 \$ |
| 7386 | PIÈCES D'AUTO & CAMION | Lampe de travail DEL | 82,78 \$ |
| 7387 | AQUATECH | Travaux divers - Mai 2017 | 285,69 \$ |
| 7388 | FONDS D'INFORMATION | Mutation | 24,00 \$ |
| 7389 | SANI-ESTRIE INC. | Contrat récupération - 1 au 30 juin | 2 765,08 \$ |
| 7390 | NEOPOST CANADA LTÉE | Contrat timbreuse | 182,64 \$ |
| 7391 | GROUPE FINANCIER | REMISES DE L'EMPLOYEUR | 937,78 \$ |
| 7392 | MARCHE GUY PATRY | Achat conseil | 63,49 \$ |

| | | | |
|------|---|-----------------------------------|--------------|
| 7393 | TRANSPORT MARCEL | Niveleuse pour rechargement | 4 455,28 \$ |
| 7394 | SEAO-CONSTRUCTO STANLEY & DANY | SEAO | 10,79 \$ |
| 7395 | TAYLOR | Compost et Déchets Juin 2017 | 3 166,01 \$ |
| 7396 | MONTY SYLVESTRE | Janvier à Février 2017 | 376,01 \$ |
| 7397 | JPL ENTREPRENEUR | Prise au plancher et photocellule | 230,26 \$ |
| 7398 | LA COOP DES CANTONS CENTRE DE PEINTURE | Luminaire extérieur | 85,73 \$ |
| 7399 | LAROCHE | Peinture pour marquage | 112,75 \$ |
| 7400 | RAPPEL SERVICE D'ENTRETIEN | Rapport d'expertise | 2 259,26 \$ |
| 7401 | E.A. | Entretien des extincteurs | 183,85 \$ |
| 7402 | RESSOURCERIE DES | Collecte des encombrants (3/4) | 2 261,94 \$ |
| 7403 | SIGNO PLUS | Panneaux de signalisation | 531,70 \$ |
| 7404 | GROUPE CCL | Enveloppe | 543,44 \$ |
| 7405 | RONA INC - SHERBROOKE | Bac et boyau | 305,77 \$ |
| 7406 | BUREAU EN GROS | Déchiquteuse et papier | 420,92 \$ |
| 7407 | TRAFFIC LOGIX | Bluetooth USB | 141,42 \$ |
| 7408 | HOTEL CHÂTEAU LAURIER | Hébergement congrès ADMQ | 437,92 \$ |
| 7409 | RECUPERATION L. MAILLE CONSTRUCTION | Animaux mort | 287,44 \$ |
| 7410 | GOUDREAU | Nivelage | 6 967,49 \$ |
| 7411 | PAVAGE DUJOUR CONSTRUCTIONS | Nivelage - Bacon's Bay | 1 651,04 \$ |
| 7412 | BÉLANGER | Rénovation de la salle du conseil | 12 498,63 \$ |
| 7413 | HUOT | Bague sans plomb | 49,01 \$ |

355 996,29 \$

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2017

Le directeur général dépose l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2017.

14 DIVERS

14.1 Aucun

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande s'il y a une procédure lorsqu'il vient le temps d'interrompre le service d'aqueduc et les avis d'ébullition. Le maire précise qu'effectivement il y a une façon de faire et que normalement celle-ci est respectée. La résidente mentionne que le 21 juin il y a eu une interruption de service dans le secteur de la rue des Hirondelles, des Huards et des Peupliers et que l'avis d'ébullition est arrivé le 22 juin. La citoyenne offre de transmettre le courriel reçu au directeur général. Le directeur général lui mentionne que cela n'est pas nécessaire puisqu'il a accès au courriel en provenance de la municipalité. Le directeur général mentionne qu'il n'est pas au courant des détails dans ce dossier, mais qu'une vérification sera effectuée.

Une résidente demande des précisions concernant le mandat donné au notaire pour les droits d'accès au lac via la rue des Ormes. M. Ferland mentionne que la municipalité désire clarifier la situation dans ce dossier en identifiant exactement qui a des droits et quels sont ses droits. Suite aux résultats obtenus, la municipalité prendra des décisions et les citoyens concernés seront informés.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Gilles Viens, il est 20 h 53.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier